

Capacité d'innovation culturelle et sociale européenne

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Secteurs culturels: spectacle vivant, arts visuels, livre et lecture, patrimoine...**
 - **Secteur des médias: presse, audiovisuel, cinéma, vidéo, jeux vidéo, internet et digital...**
 - **secteur créatif: mode, design, métiers d'art, architecture, ...**

La certification concerne différents métiers et familles professionnelles des secteurs privé et public notamment : administrateurs, chargés de production et diffusion, directeurs artistiques, entrepreneurs, créateurs, directeurs de projet, producteurs, diffuseurs, directeurs de lieux culturels, agents des collectivités...

Code(s) NAF : **63.91Z**, **60.20A**, **71.11Z**, **74.20Z**,
90.01Z, **59.11A**, **94.91Z**, **84.12Z**,
74.10Z

Code(s) NSF : **120**, **300**, **130**

Code(s) ROME : **K1206**, **L1302**, **M1302**, **K1404**, **M1205**

Formacode : —

Date de création de la certification : **15/05/2010**

Mots clés : **INNOVATION**, **EUROPE**, **ENTREPREUNARIAT**,
CULTURE

Identification

Identifiant : **631**

Version du : **21/05/2015**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Recommandations du Conseil et du Parlement européen sur les compétences clés dans la formation et l'éducation tout au long de la vie \(2006\)](#)
- [Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation \(«Éducation et formation 2020»\) \(2009\)](#)
- [Résolution sur un agenda européen renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes \(2011\)](#)
- [« Promouvoir les secteurs de la culture et de la création pour favoriser la croissance et l'emploi dans l'Union européenne »](#)
- [- Règlement du Parlement européen et du conseil établissant le programme « Europe Créative » 2014-2020](#)

Non formalisé :

- [OCDE \(CERI\), « Skills for social progress »](#)
- [Le RCSP - Référentiel Compétences transversales et](#)

sécurisation des parcours professionnels

- Etude Relais Culture Europe « Culture 2020 changer de modèle, construire l'Europe - 2012 »

Votre Organisme



Qualité : **Autre : Le Relais Culture Europe est une structure nationale d'appui au secteur culturel, créatif et des médias sur l'Europe et la culture. Il est le Bureau Europe Créative France de la Commission Européenne**

Dénomination : **Autre : Relais Culture Europe**

SIRET : **420 870 792 00025**

Numéro d'existence : **11754814675**

Statut juridique : **Association loi 1901 ou assimilé**

Parrainage

Parrain(s) : ■ **Ministère chargé de la culture**
MINCULT1

Parrain(s) hors liste : ■ **Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International**

■ **Association des Régions de France**

■ **Syndicat des Entreprises Artistiques et Culturelles (SYNDEAC)**

■ **Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC)**

Contact

Adresse : **132 rue du Faubourg Saint Denis
75010 Paris**

Tel : **01 53 40 95 10**

Fax : **01 53 40 95 19**

Courriel : **infos@relais-culture-europe.eu**

Site web : **<http://www.relais-culture-europe.eu>**

Représenté par

Pascal Brunet, directeur

Contact déposant

Pourtein, Fabienne

Tel : **01 53 40 95 10**

Courriel : **fabienne.pourtein@relais-culture-europe.eu**

Autres Activités hors formation - certification

- Le Relais Culture Europe est une structure nationale publique d'appui au développement et à l'innovation européenne des acteurs des secteurs culturels, créatifs et des médias. Il est le Bureau Europe créative de la Commission européenne en France. Son activité est : 1) conseil sur le développement de projets européens (et leurs financements),
- 2) renforcement des compétences d'innovation et de coopération européenne des secteurs culturels, créatifs et des médias
- 3) mise en réseau et animation de communautés de recherche sur les transformations culturelles, économiques et sociales européennes.

Autres certifications enregistrées au RNCP

Autres certifications recensées à l'inventaire

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Capacité d'innovation culturelle et sociale européenne:

Capacité à développer des activités professionnelles structurantes à dimension européenne et à fort potentiel d'innovation économique et sociale dans les métiers des secteurs culturels, créatifs et des médias.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun lien

Descriptif général des compétences constituant la certification

-Capacité de veille stratégique européenne

- Rechercher et recueillir des informations larges, européennes et internationales sur les mutations (culturelles, économiques, sociales, etc...) ;
- Trier, analyser de manière prospective et dynamique le contexte économique, social et culturel européen, et mettre en perspective des informations complexes et venant de canaux très différenciés (chercheurs, professionnels, usagers, citoyens, etc.);
- Traduire ces données en concepts et aide à la décision pour éclairer le présent et l'avenir des secteurs culturels, créatifs et des médias.

- Capacité d'élaboration de stratégies, de produits et de services innovants

- Analyser et prendre en compte le moment de transition européenne et mondiale (ruptures économiques, sociales, technologiques, etc.) et son impact sur les secteurs culturels, créatifs et des médias (évolution des usages et pratiques, convergence des contenus, changement des modèles économiques, etc.);
- Concevoir de nouveaux usages et les traduire en produits ou services culturels innovants à forte valeur ajoutée économique et sociale européenne ;
- Elaborer des scénarii de développement possible de ces produits ou services à l'échelle européenne ;
- Proposer de nouveaux modèles économiques (identification de nouveaux marchés, économie collaborative, économie contributive, etc.).

- Capacité à développer son réseau européen

- Analyser et prendre en compte les différences de contextes (économiques, sociaux, politiques) entre les pays européens ;
- S'adapter et opérer dans des contextes nouveaux, interculturels et changeants;
- Identifier et mobiliser des points de connexion (priorités, valeurs, etc.) qui permettent de travailler ensemble au-delà des différences.

- Capacité de travail collaboratif européen

- Mobiliser différentes compétences et disciplines dans des communautés de travail européennes ;

Public visé par la certification

- Administrateurs
- Directeurs de projet
- Entrepreneurs
- Chargés de production et de diffusion
- Agents des collectivités
- Directeurs artistiques
- Directeurs de lieux culturels
- Chargés de mission

- Organiser un travail collaboratif (négociation, coopération, interaction) et maximiser la plus value créative d'un tel travail

- Réaliser un travail collaboratif en présentiel et via les nouveaux outils collaboratifs en ligne.

Modalités générales

La modalité générale de la certification est un programme annuel qui se caractérise par :

Une formation en alternance entre temps de formation (6 semaines dont 3 en Europe) et activité professionnelle ;

Une diversité de situations d'apprentissage reposant sur des expériences d'apprentissage innovantes, coopératives et européennes;

Une mise en réseau avec des professionnels français et européens ;

Un suiti individuel continu de chaque participant par un système de tutorat permettant de suivre le processus d'acquisition des compétences.

Une certification partielle peut être obtenue à travers un programme composé de différents modules courts, se déroulant en alternance sur 2 mois.

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La valeur ajoutée pour les individus se définit comme la possibilité pour les personnes, salariés ou entrepreneurs, de :

Analyser son activité professionnelle dans un environnement européen (et mondial) en forte mutation (son environnement professionnel pour les personnes en transition professionnelle);

Initier et mettre en œuvre des démarches d'innovation (culturelle, économique et sociale) à l'échelle européenne (analyse large des problèmes et des ruptures, recherche de solutions nouvelles, définitions d'hypothèses de réponses, etc.) ;

Développer son réseau professionnel européen (compréhension des cadres, des acteurs, capacité inter culturelle, etc.) ;

Travailler en équipe pluridisciplinaire et européenne de manière plus créative et plus intégrée en favorisant la responsabilité partagée, l'engagement de chacun et la coopération.

Elle a par ailleurs une **valeur ajoutée pour une diversité de profils d'individus** :

Pour les jeunes : mise en réseau et acquisition de compétences complémentaires à la formation initiale au sein de groupe aux âges, profils et compétences variés ;

Pour les personnes en cours de carrière : se former aux compétences nouvelles qui permettent

Pour l'entité utilisatrice

Pour les entités utilisatrices, la valeur ajoutée est :

Des personnes ayant plus grande capacité d'initiative, de réactivité et d'adaptation aux changements de contextes ;

Des personnes ayant une meilleure compréhension des cadres économiques et sociaux européens (et mondiaux) dans lesquels peut se développer l'activité de la structure ;

Des personnes ayant une capacité d'amener des idées nouvelles de produits et de services et de développer un réseau relationnel trans sectoriel et trans disciplinaire européen, de manière autonome ;

Des personnes ayant une capacité de développer des activités nouvelles (et leurs modèles économiques) dans une dimension européenne (et internationale).

Par ailleurs, dans une partie importante du secteur culturel, créatif et des médias, les entités utilisatrices sont les individus eux-mêmes (travailleurs indépendants, entrepreneurs créateurs d'entreprises).

aujourd'hui de rester en emploi et d'évoluer dans son emploi;

Pour les personnes en recherche d'emploi : acquérir des compétences pouvant favoriser une transition professionnelle et un réseau professionnel élargi.

Evaluation / certification

Support



- Entretiens individuels préalables à la formation permettant d'avoir un point de départ de travail
- Evaluation des travaux collectifs (ex : scénarios prospectifs, etc.) par l'équipe pédagogique ;
- Auto-évaluation individuelle à la fin de chaque session de formation par la personne;
- Tutorat individuel continu à l'année par un membre de l'équipe pédagogique permettant une évaluation continue et personnalisée ;
- Evaluation finale sur la présentation des projets professionnels des participants à un jury à la fin de l'année.

Type

L'objectif de cette stratégie d'évaluation est d'assurer la montée en compétences de chacun des participants sur la durée du programme.

Principaux critères

- Qualité de la participation individuelle dans le programme (engagement, motivation, etc.) ;
- Capacité à identifier les éléments clés du contexte de mutation européenne et mondiale s'appliquant à son activité professionnelle ;
- Qualité de la recherche, du partage et de la mise en perspective de ressources européennes (et internationales);
- Capacité à sortir des cadres usuels et proposer des pistes de réflexion et d'action nouvelles dans les travaux demandés;
- Qualité de la contribution individuelle, de la prise d'initiative et de la coopération dans les exercices d'apprentissage collectifs ;
- Capacité à réagir et s'adapter dans des mises en situation professionnelles européennes (en tant qu'individu, et au sein des groupes de travail collectifs) ;
- Qualité de la relecture de son propre positionnement professionnel et de l'évolution envisagée de son activité professionnelle tout au long du programme.

Documentation et moyens mis à disposition

- **Outil collaboratif de travail en ligne**, incluant un ensemble de ressources de base européennes et internationales (rapports prospectifs européens, articles de référence sur l'innovation économique et sociale dans les secteurs, pratiques européennes innovantes...)

Organisation des jurys

La validation finale de la certification se fait :

- sur la base du processus d'évaluation continu mentionné ci-dessus ;

- et sur la base de la présentation finale par chaque personne d'un projet de développement personnel et professionnel devant un jury composé :

des tuteurs de l'équipe pédagogique (pour la certification totale et la certification partielle)
d'un représentant du département de recherche en économie de la culture et du tourisme de l'Université de Valencia (Espagne) (pour la certification totale)
de représentants professionnels ayant acquis antérieurement la certification (pour la certification totale et la certification partielle).

Pré-requis

- **Pré-requis** : avoir acquis les savoirs de base.

- **Pas de pré-requis sur le niveau de diplôme, le niveau de responsabilité ou le vécu professionnel** (certification ouverte aux jeunes professionnels, aux personnes en cours de carrière et aux personnes en recherche d'emploi).

- L'objectif est d'assurer que la certification participe d'une logique de cohésion et d'inclusion sur le marché du travail d'un ensemble large de travailleurs.

Compétences évaluées

- Capacité de veille stratégique européenne
- Capacité d'élaboration de stratégies, services et produits innovants
- Capacité de développement d'un réseau européen
- Capacité de travail collaboratif européen

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Il n'y a pas de niveau.

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Une certification partielle peut être obtenue à travers un programme composé de modules courts, travaillant les mêmes types de compétences que le programme annuel, caractérisé par :

- Une alternance entre temps courts de formation et une activité professionnelle sur 2 mois;
- Des temps de formation centrés sur des mises en situation autour d'enjeux centraux (nouveaux usages, innovation dans les territoires, nouveaux modèles économiques) ou des zones de coopération (Balkans, Est européen, Méditerranée) ;
- Une pédagogie coopérative centrée sur la maîtrise et l'expérimentation des méthodologies de conception innovante
- Un tutorat individuel avant et après les sessions de formation permettant de travailler directement sur la situation des participants (diagnostic de projet, analyse du projet, hypothèses etc.).

Durée de validité des composantes acquises :

permanente

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

Centre(s) de passage/certification

- Relais Culture Europe -
132 rue du Faubourg
Saint Denis 75010 Paris --
<http://www.relais-culture-europe.eu/>

Il n'y a pas de durée limitée pour l'acquisition des composantes manquantes.

Matérialisation officielle de la certification :

Un Certificat de « Capacité d'innovation culturelle et sociale » est délivré aux participants, mentionnant le cas échéant l'acquisition partielle des compétences.

Qualité



Garantie de la transparence de la communication vers le public

La communication de la certification s'appuie sur l'ancrage professionnel du relais Culture Europe, structure publique nationale sur les questions européennes dans les secteurs culturels, créatifs et des médias existant depuis 1998. Le renforcement des compétences étant un des objectifs de la structure, la certification fait partie intégrante du développement de son activité première et fait par ailleurs l'objet d'une communication spécifique auprès du public. Enfin, l'ensemble des personnes manifestant leur intérêt pour la certification est reçu en rendez-vous individuel pour le programme long. Les personnes intéressées par les modules ouvrant vers la certification partielle bénéficient d'un rendez-vous ou d'un entretien à distance (s'ils ne sont pas en Ile de France).

Procédure d'assurance dans la conception des certifications

La conception de la certification s'appuie sur une évaluation annuelle de la certification par les membres de l'équipe pédagogique (Relais Culture Europe et professionnels indépendants français et européens). Cette évaluation s'appuie sur la prise en compte des cadres de référence et recommandations cités au chapitre « *recommandations formalisés* », leur analyse et leur mise en perspective :

- cadres de référence de l'Union européenne sur la croissance et l'emploi à horizon 2020 et leur traduction en termes d'investissement dans les compétences (notamment les compétences transversales et d'innovation);

- cadres de référence de l'Union européenne sur la nécessité de renforcer des compétences (notamment d'innovation et d'action transnationale) dans les secteurs culturels, créatifs et des médias qui représentent en Europe 3,3% de croissance, 6,7 millions d'emplois (soit 3% de l'emploi total) et un potentiel d'innovation important au regard des changements industriels en cours ;

Fréquence de mise à jour du contenu

Le contenu de la certification est revu dans sa globalité chaque année en fonction de l'expérience acquise (et des résultats), du processus d'évaluation et de l'évolution du contexte (anticipation). Dernière mise à jour : Septembre 2014

Normes de qualité

Pas de norme formalisée de qualité

Types et nombre d'organismes reconnaissant le titre

- Types d'organismes: structures culturelles, lieux de création et de diffusion, entreprises culturelle relevant de l'ESS, collectivités locales de tous niveaux, agences et établissements de l'Etat,...

Couverture pays

- France
- Europe

- observation et des études du Relais Culture Europe sur la structure actuelle de compétences européennes et les besoins dans les secteurs culturels, créatifs et des médias français (compréhension de l'évolution du contexte mondial et européen, capacité à développer du réseau, capacité à innover, etc.) et de l'analyse de l'intégration de ces objectifs dans la structure de formation initiale et continue actuelle (encore faible) ;

- suivi des travaux de recherches et recommandations sur la nécessaire évolution des modes d'apprentissage (plus coopératifs, plus centrés sur la responsabilisation, etc.) ;

- suivi de l'impact de la certification sur l'activité professionnelle des personnes qui en sont bénéficiaires ;

- dialogue avec les représentants des secteurs professionnels et des acteurs ressources (agences, collectivités, etc.) sur l'ensemble du territoire.

Procédure d'assurance dans l'organisation des modalités de certification

L'organisation des modalités de la certification suit les recommandations du processus EQAVET (planification, mise en oeuvre, évaluation, réexamen).

Pertinence

Une inscription des temps de formation au sein de la vie professionnelle permettant une réflexion et une appropriation par chacun entre les modules comme un plus large accès ;

Une diversité de situations d'apprentissage coopératives (et notamment des mises en situation européenne et inter culturelle) permettant de travailler de manière active sur toutes les compétences ;

Un suivi individuel continu de chaque participant par un système de tutorat permettant de suivre le processus d'acquisition des compétences et adapté à la construction de compétences individuelles ;

Une mise en œuvre partenariale à l'échelle européenne (dont le département de recherche en économie de la culture et du tourisme de l'Université de Valence, en Espagne) et une ouverture constante vers le milieu professionnel par la mobilisation du réseau français et européen du Relais Culture Europe ;

Une mise à disposition de ressources et d'outils en ligne nécessaires au bon déroulé des travaux et de l'apprentissage.

La mobilisation de ressources nationales et européennes (notamment une équipe pédagogique européenne) adaptées aux compétences travaillées

(management du changement, coopération dans des pays européens et méditerranéens en transition, etc.) ;

Qualité

Elaboration de la proposition annuelle par l'équipe pédagogique (séminaires de travail) sur la base de la pertinence du cadre de la certification, du besoin d'ajustement des contenus et modalités en fonction des expériences et résultats des précédentes formations, de l'évolution du contexte ;

Processus de suivi qualité tout au long de la certification par l'équipe pédagogique permettant d'adapter le cas échéant aux spécificités des groupes et de s'assurer de l'efficacité du processus pour chaque participant (l'attention aux particularités individuelles et collectives, notamment aux apprenants les plus faibles, définissant un projet inclusif) ;

Stratégie continue et diversifiée d'évaluation (tutorat, auto évaluation, travaux imposés, etc.)

Suivi des personnes certifiées et de l'impact de la certification sur leur parcours professionnel ;

Dialogue avec les représentants des secteurs professionnels et des acteurs ressource (agences, collectivités, etc.) sur l'ensemble du territoire.

Garantie de la qualité du processus de certification si établissements en réseau

La certification n'est pas délivrée en réseau

Plus d'informations

Statistiques

- Certification totale: 15-20 certifiés annuellement.70 personnes formées depuis 2011 (5 sessions)
- certification partielle: 90-100 personnes par an.

Autres sources d'information

—

Avis sur la fiche

Aucun avis

Avis de commission

La commission ne s'est pas encore prononcée.